

ASSEMBLEE GENERALE du 16 septembre 2019

POUR DECISION

Désignation des représentants de la CCI au sein de structures extérieures

Il convient de procéder aux désignations nécessaires pour assurer la continuité de la représentation de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne au sein de certaines structures extérieures dont les mandats étaient jusqu'à lors assurés par le Président Emmanuel IMBERTON.

En conséquence, le Président propose aux membres de l'Assemblée de désigner représentant de la CCI Lyon Métropole pour les mandats et structures suivants, les élus suivants :

- Mandat de membre au sein du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Lyon (ADL) :
- Mandat de membre du Comité Syndical de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire : Président
- Mandat de Président du Conseil de surveillance de la SEPEL : Président
- Mandat de membre du Conseil de surveillance de la SEPEL : Président
- Mandat de Censeur au sein de SIPAREX ASSOCIES :

Le Président propose également de maintenir Monsieur Emmanuel IMBERTON, en sa qualité de membre élu de la CCI Lyon Métropole, comme représentant de la CCI Lyon Métropole pour les mandats et organismes suivants :

- Mandat de représentant du membre fondateur au sein de l'A.E.S.C.R.A.,
- Mandat de membre et Vice-président du Conseil de Surveillance d'Early Makers Group.

Décision de l'Assemblée générale

